

MAIRIE DE Versonnex
01210

Délibération n° : D2025002003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 30 janvier 2025
Votes exprimés : 17

Séance du 10 février 2025

Le 10 février 2025 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Versonnex, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (mairie) – Evelyne MARTIN, Patrick HEIDELBERGER, Donata ROTH –
- Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - - Daniel DEVISCOURT
-- Roland MERLEAU - Céline PAUGET – Franck PERRET – PERRET Roxane

PROCURATIONS : Nicolas BLOUQUY donne pouvoir à Franck PERRET – Jean-Laurent FERVEL
donne pouvoir à Daniel DEVISCOURT - Marie-Anne SOLETTI donne procuration à Evelyne MARTIN -
Laurence TAQUET donne procuration du Donata ROTH, Jocelyne PETRY donne pouvoir à Patrick
HEIDELBERGER

ABSENT : Cyrille ROBERT – Pascale STEINMANN

Secrétaire de séance : Patrick HEIDELBERGER

**OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ SAISONNIER**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de devoir embaucher dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (animation, période de congés...).

Afin d'assurer la continuité de service pendant les périodes de vacances scolaires et répondre aux besoins des familles, il est proposé de créer des emplois non permanents en accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire égale à 35/35^{ème} :

- 10 postes pour le centre de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation chaque année :
 - o 2 postes pendant les vacances de la Toussaint,
 - o 2 postes pendant les vacances d'hiver,
 - o 2 postes pendant les vacances de printemps,
 - o 4 postes pendant les vacances d'été.

Ils assureront des fonctions d'animateur pour les périodes de vacances scolaires et en amont pour la préparation de ces vacances sur une période de 6 mois maximum au cours d'une période de douze mois consécutifs.

- 1 poste pour le service technique sur le grade d'adjoint technique chaque année aux services techniques sur les périodes de juin à septembre, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du grade de recrutement précité.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur la mise à jour du tableau des emplois et la création d'emplois non permanents à compter du 10 février 2025. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois et la création d'emplois non permanents pour la nécessité de la commune au 10 février 2025, annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le recrutement sur tout emploi permanent de catégorie A, B et C du tableau des emplois de la Commune, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, d'un agent contractuel de droit public sur la base des articles L. 332-8 à L. 332-14 du Code Général de la fonction publique ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ces derniers ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Rendu exécutoire
Le 10/02/2025
Publié
Le 14/02/2025



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE VERSOIX' with the text 'R.F.' and '61210 AIN' at the bottom. A large, stylized black signature is written over the stamp.

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 10/02/2025

Autres emplois non permanents			Temps complet			Temps non complet		
Filière	Type de contrat	Mission	Ouverts	Pourvus	Vacants	Ouverts	Pourvus	Vacants
Administrative			1	1				
	C							
		Apprenti adjoint administratif territorial	1	1				
Technique			1		1			
	C							
		Adjoint technique	1		1			
Animation			11	1	10			
	C							
		Adjoint d'animation	10		10			
		Apprenti adjoint d'animation territorial	1	1				
Total général			13	2	11			